

VENDANGES, LE POINT SUR LA SÉCURITÉ

Dame nature est en train de nous préparer un nouveau millésime. Du côté vigneron et encaveur on se prépare à la cueillette du raisin et à son élevage.

Comme chaque année, le stress, la fatigue et bien d'autres facteurs vont s'immiscer dans la vie de tous ces acteurs qui vont nous procurer ces merveilleux crus. Il n'est pas inutile de répéter certaines règles de sécurité :

- **Coupures** : n'oubliez pas d'équiper vos véhicules d'entreprise de trousse de sécurité, car il n'est pas rare que le personnel se coupe lors des vendanges. Veillez à ce qu'une seule personne coupe du raisin sur un cep.
- **Animaux** : les guêpes et les abeilles sont souvent invitées aux vendanges, soyez prudents surtout si vous êtes allergiques. Attention aussi aux vipères, car elles peuvent encore être présente à cette époque de l'année.
- **Alcool** : ce dernier accroît le risque d'accident, il diminue les réflexes. Tous les chauffeurs de véhicules s'abstiendront de consommer de l'alcool.
- **CO₂** : ce gaz de fermentation tue et provoque des accidents encore trop souvent. Il est de la responsabilité de l'encaveur de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents : informations, formations, ventilation, captage à la source etc... Des volumes astronomiques sont produits dans les caves chaque année. Une ventilation forcée est plus efficace qu'une ventilation naturelle. Le moyen le plus efficace pour assurer un air sain dans sa cave est le captage à la source.
- **Circulation routière** : les vendanges occasionnent de nombreuses manœuvres au bord et sur la chaussée. Il est important de signaler correctement le chantier aux autres usagers de la route.
- **Personnel temporaire** : il faut instruire son personnel, même s'il revient chaque année, sur les points de sécurité précédents.

Il n'est pas inutile de rappeler que toute entreprise ayant du personnel salarié, même temporaire, sont soumises à la Directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail. La manière la plus avantageuse pour s'y conformer reste la solution de branche agriTOP.

Dans son mandat de préventeur, le SPAA a élaboré la solution de branche agriTOP. Depuis 2021, afin de diminuer le côté « paperasse » une application (agrisafely) remplace le traditionnel classeur jaune agriTOP. Dans cette application on y trouve de nombreuses fiches de travail appelées agri safety facts. Cette année une fiche concernant les décuveurs y fait son apparition. Cette machine si dangereuse mérite bien qu'on s'y attarde un peu.

Être prêt avant les vendanges

Les vendanges doivent être soigneusement planifiées. Être prêt signifie que tout doit avoir été réfléchi et résolu avant que ne survienne le jour J. Évitez le « dernière minute ».

Chutes

Cela paraît anodin, mais les chutes sont très courantes et à la base de nombreux arrêts de travail. Et qui dit arrêt de travail dit coûts supplémentaires. Ne sommes-nous pas les premiers à nous plaindre du coût élevé de nos assurances.

Vérifiez les chaussures de vos employés, de bonnes semelles sont un gage de stabilité. Vérifiez vos échelles (crochets afin de la fixer à l'arceau de sécurité de la cuve). De l'ordre ainsi qu'un chantier bien organisé améliorent la sécurité au travail.

Machines - véhicules

Les machines de cave doivent être contrôlées. Tous les systèmes de sécurité (bouton d'arrêt d'urgence, ligne de vie, systèmes empêchant la mise en route inopportune) doivent être testés. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de manipuler un



Captage de CO₂ à la source. Le gaz produit est directement évacué à l'extérieur du bâtiment.



Décuveur équipé de réhausse avec chicanes.

système de sécurité. Les pièces usées, prêtes à lâcher doivent être remplacées.

Lors d'intervention sur un véhicule, il est à rappeler que l'utilisateur doit impérativement :

- Immobiliser le véhicule
- Disposer toutes les commandes (relevage, distributeur, prise de force, etc.) en position neutre
- Engager une vitesse
- Stopper le moteur et enlever la clef

Attention au centre de gravité de la machine (plus il est haut plus le risque de basculement est élevé). Respectez les distances de sécurité avec le personnel œuvrant sur la parcelle.

Surmenage

Lorsque vous devez lever ou transporter une charge appliquez les bons gestes : dos droit, jambes fléchies et ce sont les muscles des jambes qui travaillent. Évitez de faire des rotations avec votre colonne vertébrale lorsque vous avez une charge dans les mains (petit pas supplémentaire).

chies et ce sont les muscles des jambes qui travaillent. Évitez de faire des rotations avec votre colonne vertébrale lorsque vous avez une charge dans les mains (petit pas supplémentaire).

Personne de contact pour toutes questions

Claude-Alain Putallaz
Chargé de sécurité
Claudealain.putallaz@bul.ch
021 557 99 18



AGENDA

ÉVÈNEMENT / DATE	SUJET / LIEU	INFO @ WEB
VINEA, LE SALON 2 septembre 2023	Salon Sierre	www.salonvinea.ch
TERROIR : PLAISIRS DURABLES ? 22 septembre 2023	Conférence Delémont	www.concours-terroir.ch
FOIRE DU VALAIS 29 septembre au 8 octobre 2023	Foire Martigny	www.foireduvalais.ch
GRAND PRIX DU VIN SUISSE 2023 6 octobre 2023	Concours, gala Kursaal de Berne	www.grandprixduvinsuisse.ch
REMISE DES PRIX DISTISUISSE 13 octobre 2023	Cérémonie Markthalle de Bâle	www.distisuisse.ch
BERNER WEINMESSE 13 – 22 octobre 2023	Foire du vin Bernexpo	www.bernerweinmesse.ch
SALON SUISSE DES GOÛTS ET TERROIRS 1 – 5 novembre 2023	Salon Bulle	www.gouts-et-terroirs.ch/fr/
DIVINES! 3 – 4 novembre 2023	Salon suisse des vigneronnes Château de Rolle	www.divines.ch